



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

*Conseil Municipal du 26 octobre 2020*

**Note de synthèse à l'attention  
des conseillers municipaux**

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
I] LE CONTEXTE GENERAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2021 .....	4
1.1. Environnement macroéconomique : de la crise sanitaire à la crise économique .....	4
1.2 L'environnement des collectivités locales .....	5
II] L'impact de la crise sanitaire sur les finances de la commune de Vendenheim.....	7
2.1. La section de fonctionnement .....	7
2.2 La section d'investissement .....	9
III] LES ELEMENTS DE TRAVAIL POUR LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2021 .....	10



## INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire, détaillé notamment à l'article L2312-1 du CGCT et défini comme suit :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

Le DOB est également l'occasion d'exposer et de partager les éléments de contexte qui président à la construction du Budget Primitif. Ces éléments sont de plusieurs ordres.

Économiques tout d'abord. Il est aujourd'hui admis que dans l'économie mondialisée que nous connaissons, chaque pays, chaque économie et chaque zone géographique sont de plus en plus interconnectés. Il en ressort par conséquent un jeu de dominos où l'activité économique mondiale influence l'état de notre économie nationale et de ses finances publiques qui viennent à leur tour impacter les collectivités territoriales en général et le budget des villes en particulier.

L'exemple récent du « coronavirus » en est la parfaite illustration. La diminution de l'activité économique mondiale impactera nécessairement les collectivités territoriales au courant de cet exercice et des années suivantes.

Les éléments du DOB retracent également des choix politiques. Le nouvel exécutif, élu suite aux élections municipales de mars 2020, présente, à travers ce document, les principaux objectifs qu'il s'est fixé, notamment son plan pluri annuel d'investissement.

Par ailleurs, le nouvel exécutif a décidé d'avancer le calendrier budgétaire de la commune de Vendenheim. Traditionnellement, le budget est voté au mois de mars de chaque année. Cette solution présente l'avantage d'une certaine simplicité car les résultats de l'année N-1 sont connus et peuvent être intégrés directement au Budget Primitif de l'année N.

Cependant, cette méthode pose certaines difficultés dans la conduite des projets. En effet, la réglementation n'autorise, que sous certaines dérogations contraignantes, l'engagement des crédits en investissement tant que le Budget Primitif n'a pas été approuvé. Par conséquent, les projets d'investissement pouvaient connaître une phase de latence jusqu'à l'adoption du budget en Conseil Municipal.

Afin de gagner en efficacité, les élus, en commission finances du 3 septembre 2020, ont décidé de voter à compter de cette année, le budget au mois de décembre de l'année précédente. Il conviendra, dès lors, d'intégrer les reports de l'année N-1 par le vote d'un budget supplémentaire qui permettra de corriger et d'améliorer le Budget Primitif qui sera construit prudemment.

Dans cette configuration, le budget devient un outil facilitateur du projet communal et non plus un frein.

C'est fort de cet exposé de contexte que seront mises en lumière les principales orientations budgétaires proposées concernant le BP 2021.



**Note de prudence aux lecteurs :**

*Compte tenu de l'évolution rapide de la situation sanitaire, les données présentées dans ce document, issues des informations connues au début du mois d'octobre 2020 sont susceptibles de connaître d'importantes modifications.*

## **I] LE CONTEXTE GENERAL DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2021**

### **1.1. Environnement macroéconomique : de la crise sanitaire à la crise économique**

Suite à la prise de mesures de confinement pour contrôler la crise sanitaire, les économies de nombreux pays, dont la France, ont été mises à l'arrêt entre fin mars et début mai. Selon les estimations de l'INSEE, l'économie française aurait fonctionné à environ 35 % de la normale durant le confinement. Après une baisse record du PIB de 5,8 % au 1<sup>er</sup> trimestre, la contraction sera encore plus marquée au 2<sup>ème</sup> trimestre (de l'ordre de 20 %) puisque ce dernier intègre un mois et demi de confinement. Par effet de base, avec le redémarrage graduel de certaines activités, le 3<sup>ème</sup> trimestre enregistrera une forte croissance du PIB. Mais le niveau de ce dernier restera très inférieur à celui observé fin 2019.

Au total, si l'épidémie reste maîtrisée, le recul du PIB en moyenne annuelle en 2020 pourrait avoisiner 10 %, avant que n'intervienne un net rebond l'an prochain.

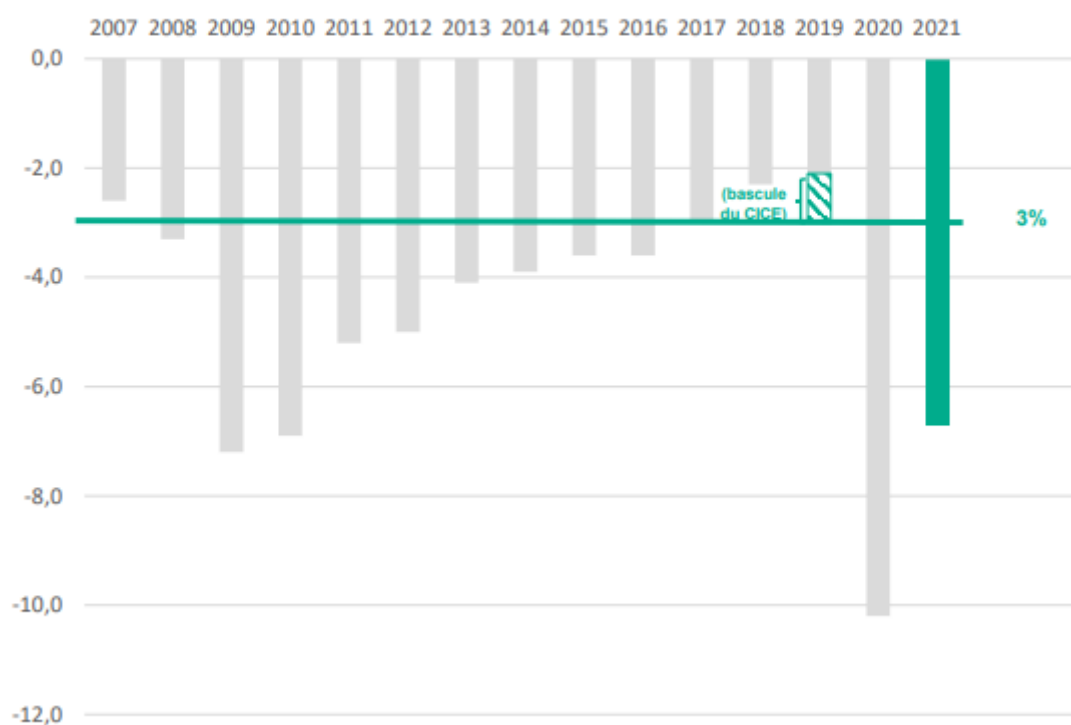
Dans ce contexte très particulier, les gouvernements et les banques centrales ont pris des mesures fortes de façon à préserver au mieux le tissu productif. Il reste que la crise va laisser des traces sur les bilans des entreprises, qui vont donc se montrer très prudentes dans les mois à venir en termes d'embauches et d'investissement. Il est donc à craindre que le chômage augmente très significativement malgré un recours massif au chômage partiel au cœur de la crise.

Par ailleurs, au-delà des mesures de sauvegarde mises en œuvre à court terme et des plans de relance à venir, les finances publiques vont souffrir durablement d'un effet de ciseaux entre des dépenses qui vont augmenter aussi vite (voir plus vite pour certaines) qu'avant la crise sanitaire et un montant de recettes fiscales qui va être plus bas du fait d'un niveau du PIB qui sera durablement plus faible que ce qu'il n'aurait été sans la crise.

Les finances publiques ont donc été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur. L'année 2021 sera marquée par la mise en œuvre du plan de relance, qui a pour objectif le retour de la croissance économique et l'atténuation des conséquences économiques et sociales de la crise.



## Evolution du solde public (en % de PIB)



En 2021, le déficit public se réduirait pour atteindre 6,7 % du PIB, soit une amélioration de 3 ½ points de PIB par rapport à 2020 (10,2 % du PIB).

## 1.2 L'environnement des collectivités locales

En temps normal une seule loi de finances rectificative paraît en toute fin d'année civile. En cette année 2020, très particulière, deux lois de finances rectificatives ont déjà été adoptées au cours du premier semestre mais elles ne concernaient pas ou très peu les collectivités locales.

Une troisième loi de finances rectificative, présentée en Conseil des Ministres mercredi 10 juin, comprend, elle, plusieurs mesures qui les ciblent directement. Ces mesures, qui se chiffrent, au moment où le texte a été déposé, à un total « potentiel » de 4,5 milliards d'euros, correspondent à la déclinaison des mesures d'urgence en faveur des collectivités territoriales annoncées en mai dernier par le Premier ministre. Elles correspondent à la sécurisation d'une partie des recettes de fonctionnement des collectivités locales et au soutien de l'investissement local.

L'objectif du gouvernement est de sécuriser les recettes des collectivités et de les faire participer à la relance de l'économie par le biais de la commande publique.

Parmi les principales mesures qui pourraient intéresser la commune de Vendenheim, nous trouvons, notamment :

- Une disposition instituant une dotation au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire. Ainsi le bloc communal ne pourra



percevoir en 2020 un montant de recettes fiscales inférieur à la moyenne 2017-2019 de ces mêmes recettes.

- Des crédits supplémentaires pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Ces crédits sont ouverts pour financer en priorité les mesures de distanciation sociales et sanitaires (appelées « résilience sanitaire » dans le texte), la transition écologique et la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Par ailleurs, le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2021 a été présenté par Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie le 28 septembre. Il comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique. D'une part, il prévoit la compensation intégrale et dynamique de la baisse des impôts de production : la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est remplacée par une fraction de TVA affectée aux régions, égale au montant perçu au titre de la CVAE en 2020, soit près de 10 Md €. Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€. D'autre part, le bloc communal bénéficiera de crédits supplémentaires au titre du milliard d'euros de DSIL verte et sanitaire voté dans la Loi de Finances rectificative 3 pour 2020.

La démarche de simplification de la fiscalité initiée en début de quinquennat est poursuivie. Le Gouvernement s'est engagé, pour simplifier la fiscalité, dans un programme pluriannuel de suppression des taxes à faible rendement. Après la suppression de 26 taxes par la loi de finances pour 2019 et de 20 taxes par la loi de finances pour 2020, 7 autres suppressions sont prévues au sein du projet de loi de finances pour 2021.

Cette présentation gouvernementale est toutefois remise en cause par les associations d'élus locaux et notamment l'Association des Maires de France (AMF) qui critique « *la mise sous tutelle financière des communes et de leurs intercommunalités* ». L'AMF pointe notamment **la réforme de la taxe d'habitation**, la baisse des impôts dits de production et la nationalisation de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Des mesures « *à rebours des déclarations du Gouvernement sur le renforcement des libertés locales* », selon l'AMF.

Le PLF 2021 poursuivrait ainsi, selon elle, « *le travail de sappe de la décentralisation* » commencé il y a trois ans avec la suppression de 23 milliards d'euros de recettes de taxe d'habitation, dont le produit sera désormais « *en partie à la main de l'Etat, qui pourra unilatéralement en faire varier le montant chaque année* ».

À cela s'ajoute la suppression annoncée de 3,4 milliards d'euros de taxes foncières pour les entreprises à partir de l'an prochain. Or, selon l'AMF et contrairement à ce qui est répété par le Gouvernement, « *l'Etat ne compensera pas la totalité de la perte* » puisque « *le montant compensé sera calculé avec des taux gelés en 2020 et l'évolution des bases sera ralentie* ».

Ainsi, la crainte des élus locaux est de voir, dans quelques années, les impôts locaux remplacés par des dotations fléchées vers les dépenses que les Préfets estiment souhaitables. Ainsi, les budgets locaux deviendraient « *des budgets annexes de celui de l'Etat, et les Maires de simples sous-traitants de l'administration centrale* » selon une tribune publiée dans la Gazette des communes.

**Les éléments nationaux de contexte pour l'année 2021 étant détaillés, il convient à présent d'exposer plus précisément la situation de Vendenheim.**



II] L'impact de la crise sanitaire sur les finances de la commune de Vendenheim**2.1. La section de fonctionnement**2.1.1. Les dépenses de fonctionnement :

- ❖ Les charges à caractère général (fluides, achats de fournitures, contrat de maintenance, spectacles, animations, etc.) sont en diminution de plus de 300 000 € au 30 septembre 2020 par rapport au 30 septembre 2019.

Cette diminution est évidemment due à l'arrêt des services pendant le confinement.

**Charges à caractère général - Consommation mensuelle**

	2019	2020	<i>Ecart 20-19</i>	
<b>Janvier</b>	112 130 €	106 866 €	-	5 264 €
<b>Fevrier</b>	126 085 €	134 706 €		8 622 €
<b>Mars</b>	143 327 €	193 710 €		50 384 €
<b>Avril</b>	144 739 €	58 887 €	-	85 852 €
<b>Mai</b>	194 912 €	59 726 €	-	135 187 €
<b>Juin</b>	168 086 €	70 635 €	-	97 451 €
<b>Juillet</b>	186 682 €	79 647 €	-	107 035 €
<b>Août</b>	77 433 €	147 777 €		70 344 €
<b>Septembre</b>	97 693 €	94 575 €	-	3 117 €
<b>TOTAL au 30/09</b>	<b>1 251 088 €</b>	<b>946 532 €</b>	-	<b>304 556 €</b>

Compte tenu de la tendance actuelle, nous pouvons anticiper, pour la fin de l'année, un montant d'environ 1 500 k€ au chapitre des charges à caractère général pour un budget 2020 initial prévu de 1 920 k€.



- ❖ Les charges de personnel sont stables au 30 septembre 2020 par rapport au 30 septembre 2019.

Les hausses des mois d'août et de septembre sont dues à des dépenses ponctuelles non reconductibles (indemnité de rupture conventionnelle et régularisation du salaire d'un agent placé d'abord à demi-traitement et reclassé suite à une décision du comité médical du Centre de Gestion).

### Charges de personnel - Consommation mensuelle

	2019	2020	Ecart 20-19
<b>Janvier</b>	183 092 €	186 623 €	3 531 €
<b>Fevrier</b>	197 446 €	186 291 €	- 11 155 €
<b>Mars</b>	224 052 €	214 241 €	- 9 811 €
<b>Avril</b>	202 628 €	193 237 €	- 9 390 €
<b>Mai</b>	190 111 €	187 090 €	- 3 021 €
<b>Juin</b>	222 289 €	213 931 €	- 8 358 €
<b>Juillet</b>	195 973 €	199 493 €	3 520 €
<b>Août</b>	190 922 €	208 625 €	17 703 €
<b>Septembre</b>	192 214 €	198 254 €	6 040 €
<b>TOTAL au 30/09</b>	<b>1 798 727 €</b>	<b>1 787 786 €</b>	<b>- 10 941 €</b>

Compte tenu de la tendance actuelle, nous pouvons anticiper, pour la fin de l'année, un montant d'environ 2 520 k€ au chapitre des charges de personnel pour un budget 2020 initial prévu de 2 650 k€.

- ❖ Les autres dépenses de fonctionnement (remboursement des intérêts de la dette, subvention aux associations, pénalités pour manque de logements sociaux, etc.) suivent les prévisions du BP 2020 sans avoir été affectées par la crise sanitaire.





### 2.1.2. Les recettes de fonctionnement :

Nos principales recettes fiscales liées aux impôts locaux (taxes d'habitation et foncières) se sont maintenues et n'ont pas été affectées par la crise sanitaire. La Commune attend la régularisation des services fiscaux, qui intervient au dernier trimestre de l'année civile pour connaître ses recettes exactes.

Cependant, d'autres recettes connaissent déjà ou vont connaître des diminutions :

- ❖ Les recettes liées aux droits de mutation sont en diminution au 30 septembre 2020 d'environ 110 000 € par rapport au 30 septembre 2019. Cette diminution est logique suite à l'arrêt des transactions immobilières pendant le confinement. Toutefois, la bonne tenue actuelle du marché immobilier et les faibles taux d'intérêts permettront peut-être de régulariser une partie de cette somme sur le dernier trimestre.
- ❖ Les recettes liées à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) vont diminuer d'environ 30 000 €. Cette diminution fait suite à la délibération prise le 10 juillet pour attribuer un abattement de 10 % aux commerçants Fédinois redevables de la TLPE pour les soutenir dans cette période difficile.
- ❖ Les recettes liées aux produits des services et du domaine sont également en diminution d'environ 30 000 €, notamment suite à la diminution des recettes de billetterie de l'espace culturel.

## 2.2 La section d'investissement

Après la mise à l'arrêt forcée du printemps, les projets municipaux ont repris leur cours et sont en cours de réalisation. Parmi les projets les plus importants, nous pouvons citer notamment :

- La réalisation des travaux pour la rénovation de l'éclairage public et l'enfouissement des réseaux télécoms (2 millions d'Euros pour les travaux 2020 et le solde des travaux 2019)
- L'aménagement des cheminements extérieurs aux abords de la mairie (500 000 €)
- Le changement du sol sportif au gymnase (120 000 €)
- Les travaux dans les écoles pour 85 000 € (amélioration du confort acoustique à la maternelle, rénovation des sanitaires à l'élémentaire)
- Divers travaux d'entretien dans les lieux sportifs et à l'espace culturel « Le Diapason » (100 000 €).
- L'installation d'une aire de jeux à côté du cimetière (31 000 €)
- L'installation d'un columbarium au cimetière (28 000 €)



L'ensemble des travaux et achats d'investissements prévus en 2020 représentent un montant proche de 3,4 millions d'Euros. Pour financer ces investissements, les ressources suivantes seront mobilisées :

- La réalisation de l'emprunt prévu au Budget 2020 pour 1,5 million d'Euros.
- Les recettes d'investissement :
  - Fonds de compensation de la TVA pour 200 000 €
  - Taxe d'aménagement pour 500 000 €
- Les subventions d'investissement pour financer les projets suivants :
  - Travaux sur l'éclairage public : 360 000 € de la part de l'Etat et du Conseil Départemental (*à noter qu'une subvention complémentaire est attendue de la part du Conseil Départemental*)
  - Changement du sol sportif du gymnase : 15 000 €
  - Changement du sol sportif de l'omnisport (solde 2019) : 20 000 €
  - Aménagement des cheminements extérieurs aux abords de la mairie (solde 2019) : 44 000 €
- L'autofinancement de la section de fonctionnement estimé entre 700 000 € et 800 000 €

Fort de ces éléments de contexte pour l'année 2020, la construction budgétaire 2021 se doit d'être prudente. Le BP 2021 pourra être modifié et amélioré lors de l'adoption du budget supplémentaire qui intègrera les reports de l'année 2020, après le vote du Compte Administratif.

### III] LES ELEMENTS DE TRAVAIL POUR LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2021

Afin de réaliser les objectifs prioritaires des élus, la construction du BP 2021 se basera sur les éléments suivants :

- Maintenir les charges à caractère général à leur niveau de 2019
- Augmenter les crédits dans les charges de personnel afin de permettre l'embauche d'un policier municipal et d'un ouvrier polyvalent supplémentaire.
- La diminution de la pénalité SRU pour manque de logements sociaux suite au versement d'une subvention au bailleur Habitat de l'III pour la réalisation de l'opération Impasse Lignée.
- L'augmentation des charges financières pour tenir compte de l'emprunt souscrit en 2020.



Du côté des recettes de fonctionnement, il conviendra d'être prudent car plusieurs sources importantes de revenus sont susceptibles de connaître des variations :

- ✓ La compensation de l'Etat pour la taxe d'habitation sera-t-elle suffisante ? Le montant suivra-t-il la dynamique de la population ?
- ✓ Le rythme d'installation des entreprises dans l'Eco parc Rhéna sera-t-il assez rapide pour percevoir déjà des nouvelles recettes fiscales dès 2021 ?
- ✓ Le déménagement de plusieurs enseignes de la zone commerciale qui vont quitter le ban communal fédinois va impacter les recettes de TLPE. Quel sera l'ampleur de la diminution ?
- ✓ Enfin, la dotation globale de fonctionnement qui se réduit chaque année (plus que 8 365 € en 2020 contre plus de 500 000 € il y a 7 ans !!!). Quel sera son niveau en 2021 ?

Le budget de fonctionnement pourra être adapté lors de l'adoption du budget supplémentaire au second trimestre 2021. A cette période, la Commune aura été destinataire des principales notifications officielles qui permettront d'avoir une vision plus précise de nos différentes recettes.

**L'objectif de la section de fonctionnement est de maintenir un autofinancement brut compris entre 700 000 et 800 000 €.**

*Pour mémoire, ce ratio correspond aux excédents des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette. Ce montant permet de couvrir tout ou partie des dépenses réelles d'investissement (en priorité, le remboursement des emprunts et, pour le surplus, les dépenses d'équipement).*

Cet autofinancement et les autres recettes d'investissement devront permettre la réalisation des travaux prioritaires de l'année 2021 :

- Programme de rénovation des chaufferies
- Climatisation de l'espace culturel

L'objectif fixé par l'exécutif est d'adapter le programme d'investissement en fonction des ressources disponibles, notamment la taxe d'aménagement issue de l'Eco Parc Rhéna et les subventions d'investissement à percevoir pour le programme de rénovation des chaufferies.

Il est convenu, à ce stade, de ne pas faire appel à l'emprunt en 2021. Cela permettra de conserver les marges de manœuvre nécessaires pour emprunter à compter de l'année 2022 pour la restructuration de la mairie et l'aménagement urbain entre la mairie et le Diapason.

